

Droit du numérique

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 33.0
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique

Présentation

Par l'acquisition d'une double compétence en droit du numérique et en technologies de l'information et de la communication, ce cours forme des juristes capables de conduire un meilleur dialogue avec les informaticiens et de résoudre efficacement des problèmes juridiques liés au traitement de l'information. Cette formation leur permet d'approfondir tout particulièrement leurs connaissances relatives aux rapports entre le droit et le numérique. Elle répond à une demande importante de spécialistes au carrefour de ces deux disciplines, compte tenu de l'essor de l'Internet, du commerce électronique, de la lutte contre la cybercriminalité, de la protection de la liberté d'expression etc. Le cours intègre quelques aspects techniques et économiques nécessaires à la correcte compréhension des enjeux juridiques liés au déploiement des TIC. Les aspects importants du droit des TIC sont également analysés dans leur dimension européenne voire internationale